

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE Bulletin Officiel de la Principauté PARAISSANT LE JEUDI

<p><b>ABONNEMENTS :</b> MONACO - FRANCE et COLONIES Un an, 100 frs ; Six mois, 60 frs ETRANGER (frais de poste en sus). <i>Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois</i></p>	<p><b>DIRECTION et REDACTION :</b> au Ministère d'Etat  <b>ADMINISTRATION :</b> Imprimerie Nationale de Monaco, Place de la Visitation</p>	<p><b>INSERTIONS LÉGALES :</b> 15 francs la ligne.  S'adresser au Gérant, Place de la Visitation Téléphone : 021-79</p>
--	--	---

**SOMMAIRE.**

**PARTIE OFFICIELLE**

(Lois - Ordonnances - Décisions - Arrêtés)

Arrêté Ministériel portant nomination d'un appariteur au Conseil National.  
Arrêté Ministériel nommant un arbitre dans un conflit du travail ayant surgi dans l'Industrie du Bâtiment.

**PARTIE OFFICIELLE**

**ARRÊTÉS MINISTÉRIELS**

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 2.508 du 1<sup>er</sup> juillet 1941, constituant le Statut des Fonctionnaires, Agents et Employés de l'Ordre Administratif ;  
Vu la délibération du Conseil de Gouvernement des 13-26 juillet 1945 ;

**Arrêtons :**

**ARTICLE PREMIER.**

M. Raphaël Réalini est nommé Appariteur au Conseil National (5<sup>me</sup> classe).  
La présente nomination prendra effet à compter du 14 juin 1945.

**ART. 2.**

MM. les Conseillers de Gouvernement pour l'Intérieur et pour les Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le seize août mil neuf cent quarante-cinq.

P. le Ministre d'Etat,  
Le Conseiller de Gouvernement,  
P. BLANCHY.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la Loi n° 234 du 6 mai 1937 relative aux procédures de conciliation et d'arbitrage dans les conflits du travail ;  
Vu l'Ordonnance Souveraine du 26 janvier 1945 étendant l'application de la Loi n° 234 du 6 mai 1937, relative aux conflits du travail ;  
Vu l'accord intervenu entre les représentations patronales et ouvrières le 12 janvier 1945 ;  
Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 17 août 1945 ;

**Arrêtons :**

**ARTICLE PREMIER.**

M. Jean Bœuf, Commissaire du Gouvernement près les sociétés à monopole, est chargé d'arbitrer le conflit opposant les employeurs et les employés de l'Industrie du Bâtiment.  
La sentence arbitrale devra être rendue le 31 août 1945.

**ART. 2.**

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix-sept août mil neuf cent quarante-cinq.

P. le Ministre d'Etat,  
Le Conseiller de Gouvernement,  
P. BLANCHY.

**GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO**

**EXTRAIT**

D'un jugement de défaut rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le seize novembre mil neuf cent quarante-quatre, enregistré.

Entre la dame Simone LEMUT, infirmière, épouse du sieur Jean-Charles CARIOU, légalement domiciliée avec son mari, 8, boulevard de France à Monte-Carlo, et le sieur Jean-Charles CARIOU, demeurant à Monte-Carlo, 8, boulevard de France,

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Donne défaut contre le sieur Cariou, faute de comparaître ;  
« Prononce le divorce d'entre les époux Lemut-Cariou aux torts et griefs exclusifs du sieur Cariou, avec toutes ses conséquences légales ».

Pour extrait certifié conforme délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907. Monaco, le 17 août 1945.

Le Greffier :  
CROVETTO L.-C.

**EXTRAIT**

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le dix-neuf avril mil neuf cent quarante-cinq, enregistré.

Entre la dame Norbette-Françoise-Charlotte FICARELLI, épouse du sieur FOLCHERI, commerçante, demeurant à Monaco, 7, rue Biovès, et le sieur Augustin-Marius FOLCHERI, demeurant à Monaco, 35, rue Basse,

« admis au bénéfice de l'assistance judiciaire par décision du Bureau, en date du 21 juillet 1944 ».

Il a été extrait littéralement ce qui suit :  
« Prononce le divorce d'entre les époux Ficarelli-Folcheri aux torts et griefs des deux époux avec toutes ses conséquences légales ».

Pour extrait certifié conforme délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907. Monaco, le 17 août 1945.

Le Greffier :  
CROVETTO L.-C.

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO  
Docteur en droit, notaire  
26, avenue de la Costa, Monte-Carlo

**Cession de Fonds de Commerce**  
(Première Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Settimo, notaire soussigné, le 25 avril 1945, M. Louis-Pascal-Antoine PRATO, tailleur, demeurant à Monaco, 10, rue Comte Félix Gastaldi a cédé à M. Pierre di FAOSTINO, commerçant, demeurant à Monte-Carlo, 35, boulevard Princesse Charlotte le fonds de commerce de tailleur d'habits sis à Monaco, 10, rue Comte Félix Gastaldi.

Oppositions s'il y a lieu en l'étude de M<sup>e</sup> Settimo, notaire dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 23 août 1945.

(Signé) : A. SETTIMO.

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO  
Docteur en droit, notaire  
26, avenue de la Costa, Monte-Carlo

**Cession de Fonds de Commerce**  
(Première Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Settimo, notaire soussigné, le 5 juin 1945, M<sup>me</sup> Annette MACCAGNO, commerçante, épouse de M. Joseph ACHINO, demeurant à Monaco, 4, avenue de la Gare a cédé à M. Claude-Jacques BOUTHINON-DUMAS, hôtelier, demeurant à Sainte-Maxime, La Californie n° 4, un fonds de commerce de café, hôtel-restaurant, dénommé Hôtel-Restaurant des Négociants sis à Monaco, quartier de la Condamine, 4, avenue de la Gare.

Oppositions s'il y a lieu en l'étude de M<sup>e</sup> Settimo, notaire, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 23 août 1945.

(Signé) : A. SETTIMO.

Etude de M<sup>e</sup> LOUIS AURÉGLIA  
Docteur en Droit, Notaire  
2, boulevard des Moulins, Monte-Carlo

**VENTE DE FONDS DE COMMERCE**  
(Première Insertion)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Auréglià, notaire à Monaco, le 9 juillet 1945, M. Mathieu ROBBIONE, boulanger, demeurant à Monaco, 8, rue Joseph Bressan, a vendu à M. Henri-Elie MICHEL, boulanger-pâtissier, demeurant à Monaco, 32, boulevard du Jardin Exotique, le fonds de commerce de boulangerie avec fabrication de pain et de pâtisseries qu'il exploitait à Monaco, 8, rue Joseph Bressan.

Les créanciers de M. Mathieu Robbione, s'il en existe, sont invités à faire opposition sur le prix de la vente au domicile élu en l'étude dudit M<sup>e</sup> Auréglià, notaire, dans les dix jours à compter de la date de l'insertion qui suivra la présente.

Monaco, le 23 août 1945.

L. AURÉGLIA.

Etude de M<sup>e</sup> LOUIS AURÉGLIA  
Docteur en Droit, Notaire  
2, boulevard des Moulins, Monte-Carlo

**VENTE DE FONDS DE COMMERCE**  
(Deuxième Insertion)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Auréglià, notaire à Monaco, le 18 mai 1945, M. Victor POLICISTO, commerçant, demeurant à Monaco, 25, rue Grimaldi, a vendu à M. Albert-Paul GALDEMAR, employé, demeurant à Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise) 49, rue George-Sand, le fonds de commerce d'épicerie, comestibles, fruits, légumes, primeurs, vente de vins et liqueurs en bouteilles cachetées à emporter, vente de vins en demi-gros, qu'il exploitait à Monaco, 25, rue Grimaldi.

Les créanciers de M. Victor Policisto, s'il en existe, sont invités à faire opposition sur le prix de la vente au domicile élu en l'étude dudit M<sup>e</sup> Auréglià, notaire, dans les dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 23 août 1945.

L. AURÉGLIA.

## BULLETIN DES OPPOSITIONS

sur les Titres au Porteur

## Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 30 septembre 1944. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, de 300 fr. chacune 4 %, portant les numéros 25.270, 25.272.

Exploit de M<sup>e</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 28 octobre 1944. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 6.534 et 112.943, coupon 107 attaché.

Exploit de M<sup>e</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 14 décembre 1944. Onze mille Actions de la Société des Grands Hôtels de Londres, Monte-Carlo Palace et Alexandra, numérotées de 1 à 8.000 et de 13.001 à 16.000.

Exploit de M<sup>e</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 14 décembre 1944. Cinq cent vingt-deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 81.901 à 81.950, 85.101 à 85.250, 85.315 à 85.350, 2.137, 2.252, 2.253, 3.971, 4.202, 4.242, 4.335, 4.453, 4.632, 4.826 à 4.827, 4.868, 9.664, 9.938, 10.052 à 10.053, 10.060, 10.189, 10.190, 10.289, 12.792 à 12.800, 14.190, 14.639, 15.294, 16.615, 17.274, 17.285, 17.316 à 17.317, 17.360, 17.431 à 17.432, 17.534, 17.826, 18.086; 18.270; 18.865, 19.356; 19.654, 20.224, 20.463, 20.568, 21.124, 21.240, 21.380, 21.405, 21.651, 21.767, 22.123 à 22.126, 22.189, 22.232, 22.467 à 22.468, 22.716, 22.752, 22.831, 23.108, 23.354, 23.585, 23.762, 23.869, 24.053, 24.363, 24.388, 24.765, 25.113, 25.232, 29.632, 29.634 à 29.635, 30.333, 30.846, 31.755, 31.576, 31.783, 34.450, 34.564, 34.935, 35.278, 36.504, 36.582, 37.312, 40.234, 40.297, 40.610, 42.183 à 42.184, 43.777, 43.995, 44.649, 45.137 à 45.141, 45.152, 45.220, 45.327, 45.849 à 45.850, 46.362, 47.679 à 47.683, 48.333, 50.000, 50.516, 51.489, 51.944, 52.132, 52.208, 52.399, 52.768 à 52.772, 52.871, 52.942, 53.718, 53.774, 53.931, 54.978 à 54.979, 55.419, 55.462, 55.470 à 55.471, 55.506, 55.628, 55.684, 56.382, 56.526, 56.956 à 56.957, 57.013, 57.163, 57.206, 58.014, 58.074, 58.502, 58.661 à 58.662, 59.086, 59.096, 59.223, 59.286, 59.298, 59.698, 59.859, 62.277, 62.398, 62.369, 62.412, 89.664 à 89.683, 92.242 à 92.244, 92.279 à 92.308, 97.146 à 97.148, 97.462 à 97.464, 99.278, 99.298 à 99.299, 99.371 à 99.372, 99.385 à 99.389, 99.483 à 99.500, 99.521 à 99.523, 99.554 à 99.577.

Exploit de M<sup>e</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 26 décembre 1944. Trois obligations de la Société Anonyme Auto-Riviera à Monte-Carlo, portant les numéros 09.496, 09.498, 09.500.

Exploit de M<sup>e</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 9 janvier 1945. Cinquante actions de la Société Bourse Internationale du Timbre numérotées de 275 à 324.

Exploit de M<sup>e</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 20 mars 1945. Quatre Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 17.425, 45.540, 45.541, 54.047, jouissance Exep. 101, et de Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 367.238, 467.271, à 467.274, jouissance Exep. 101.

Exploit de M<sup>e</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 27 mars 1945. Quatre Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 10.543, 21.081, 21.144, 21.154.

Exploit de M<sup>e</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 5 avril 1945. Douze Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, 4 %, portant les numéros 56.496, 56.497, 57.522 à 57.527, 83.924, 161.879 à 161.881.

Exploit de M<sup>e</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 18 avril 1945. Cinquante quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 2.667, 22.851 à 22.860, 29.079, 35.114, 35.370, 36.950, 37.093, 38.044, 40.745, 43.099, 48.792, 52.097, 55.396, 55.316, 55.481, 55.626, 55.628, 56.146, 56.492, 86.387, 87.196, 87.196, 87.445, 87.522, 87.794, 87.943, 88.856, 319.952, 326.271, 331.174, 331.409, 331.496, 331.677, 332.675, 339.921, 339.922, 348.349, 354.861, 360.220, 360.492, 365.483, 365.484, 365.563, 415.748, 415.749.

Exploit de M<sup>e</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 4 mai 1945. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 63.501, 63.502, 63.505, 412.898, 412.899.

Exploit de M<sup>e</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 7 juin 1945. Vingt-quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 40.156, 43.063, 43.722, 44.342 à 44.345, 48.898, 55.176, 57.353, 57.354, 63.637, 345.633, 357.024, 357.025, 384.009, 440.426 à 440.429, 513.604 à 513.607, ex-coupon 106.

Exploit de M<sup>e</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 15 juin 1945. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 5.535 à 5.537, ex-coupon 106.

Exploit de M<sup>e</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 25 juillet 1945. Le coupon d'Intérêts portant le numéro 105 des Quarante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 465.808 à 465.812, 465.917 à 465.941, 508.965 à 508.968, 508.972, 508.973, 508.980 à 508.982, 508.986.

Exploit de M<sup>e</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 2 août 1945. Trois Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 56.490, 87.468, 87.469, sans coupons, et de Quatre Cinquièmes d'Actions de la même Société, portant les numéros 40.801, 462.703 à 462.705, sans coupons.

Exploit de M<sup>e</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 2 août 1945. Deux Obligations de 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 47.314, 47.315, jouissance janvier 1944.

Exploit de M<sup>e</sup> F. Pissarello, huissier à Monaco, en date du 7 août 1945. Vingt-deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 32.235, 305.918, 305.919, 332.031, 334.092, 338.485, 342.559, 343.606, 344.390, 357.654, 373.685, 406.300, 412.487, 412.488, 415.377, 439.796, 440.312, 494.233 à 494.236, 494.242.

Exploit de M<sup>e</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 14 août 1945. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 3.620, 33.632, 43.600, 328.981.

## Mainlevées d'opposition.

Néant

## Titres frappés de déchéance

Néant

Etude de M<sup>e</sup> LOUIS AURÉGLIA  
Docteur en Droit, notaire  
2, boulevard des Moulins, Monte-Carlo

VENTE DE FONDS DE COMMERCE  
(Deuxième Insertion)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Aurégia, notaire à Monaco, le 4 mai 1945, M<sup>lle</sup> Blanche ORTELLI, coiffeuse, demeurant à Beausoleil, quartier Bellevue, Maison Ortell, a vendu à M<sup>lle</sup> Anna-Charlotte-Emilie ROSSI, coiffeuse, demeurant à Monte-Carlo, 39, boulevard des Moulins, le fonds de commerce de salon de coiffure qu'elle exploitait à Monte-Carlo, 19, boulevard d'Italie.

Les créanciers de M<sup>lle</sup> Blanche Ortell, s'il en existe, sont invités à faire opposition sur le prix de la vente au domicile élu en l'étude dudit M<sup>e</sup> Aurégia, notaire, dans les dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 23 août 1945.

L. AURÉGLIA.

Etude de M<sup>e</sup> LOUIS AURÉGLIA  
Docteur en Droit, Notaire  
2, boulevard des Moulins, Monte-Carlo

VENTE DE FONDS DE COMMERCE  
(Deuxième Insertion)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Aurégia, notaire à Monaco, le 1<sup>er</sup> juin 1945, M. et M<sup>me</sup> Jean BOUE, commerçants, demeurant à Monte-Carlo, 41, boulevard des Moulins, ont vendu à M<sup>me</sup> Anna RIVOIRA, veuve de M. Pascal VER-RANDO, sans profession, demeurant à Monte-Carlo, 1<sup>er</sup> rue des Roses, le fonds de commerce de coiffeur, parfumeur, manucure, pédicure, massages, qu'ils exploitaient à Monte-Carlo, 41, boulevard des Moulins.

Les créanciers de M. et M<sup>me</sup> BOUE, s'il en existe, sont invités à faire opposition sur le prix de la vente au domicile élu en l'étude dudit M<sup>e</sup> Aurégia, notaire, dans les dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 23 août 1945.

L. AURÉGLIA.

Etude de M<sup>e</sup> JEAN-CHARLES REY  
Docteur en droit, notaire  
2, Rue Colonel-Beillando-de-Castro, Monaco

Cession de Fonds de Commerce  
(Deuxième Insertion)

Suivant acte reçu, le 31 juillet 1945, par M<sup>e</sup> Aurégia, notaire à Monaco, substituant M<sup>e</sup> Jean-Charles-Rey, son confrère, aussi notaire à Monaco, MM. Gilbert GRASSET et Marcel VIRFOLET, tous deux commerçants, domiciliés et demeurant à Die (Drôme), ont acquis de : 1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Lucie BRIGNOLAS, veuve de M. Louis-Jean BARDE ou BARDE-CABUSSON ; et 2<sup>o</sup> M<sup>lle</sup> Jeanne-Octavie SARRAUTE, toutes deux commerçantes, domiciliées et demeurant n<sup>o</sup> 15, boulevard Princesse-Charlotte, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), un fonds de commerce de vente de tissus, bonneterie, fournitures pour mode et couture, exploité sous le nom de *Au réveil de Lyon* au Park Palace, avenue de la Costa, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco).

Les créanciers des cédantes, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer les paiements qui seraient faits en dehors d'eux, à faire opposition, sur le prix de ladite cession, au domicile à cet effet élu, en l'étude de M<sup>e</sup> Rey, notaire substitué, dans les dix jours, à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 23 août 1945.

(Signé : ) L. AURÉGLIA, substituant J.-C. Rey.

EXTRAIT D'UN CONTRAT DE GERANCE  
DE FONDS DE COMMERCE

D'un acte sous-seing privé passé à Monaco le 21 juillet 1945 enregistré à Monaco le 20 août 1945 il a été extrait ce qui suit :

M. et M<sup>me</sup> GIOIA co-proprétaires d'un fonds de commerce qu'ils exploitent au n<sup>o</sup> 29 de l'avenue Saint-Charles à Monte-Carlo selon licence qui leur a été accordée le 11 novembre 1915 ont consenti à M<sup>lle</sup> Marguerite BEL-LINZONA et à M. Marcel TEITELBAUM conjointement et solidairement la gérance libre de leur fonds de commerce.

Les deux gérants sont autorisés à faire tous les actes commerciaux relatifs à l'exploitation normale et régulière de ce fonds de commerce.

Pendant toute la durée de la présente convention, conclue pour deux années à partir de la date ci-dessus mentionnée, les gérants exploiteront le fonds de commerce à leurs risques et périls et seront seuls responsables de l'exploitation sans que M. et M<sup>me</sup> GIOIA qui conservent la propriété du fonds de commerce loué aient à intervenir ou puissent être recherchés par les créanciers du preneur ou par tout autre personne pour quelque cause que ce soit.

Le Gérant : Charles MARTINI

## PLOMBERIE - ZINGUERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE - ÉLECTRICITÉ



Maison Juliën BEGUE Fondée en 1883

LÉON BEGUE, SUCC<sup>r</sup>

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

Bureaux : 4, Rue de l'Église - MONACO-VILLE

TÉLÉPHONE : 020-22

AGENCE MONASTÉROLO  
MONACO

3, Rue Caroline - Téléph. 022-48

Ventes - Achats - Locations

GÉRANCE D'IMMEUBLES

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Transactions Immobilières et Commerciales

## SERRURERIE - FERRONNERIE D'ART

## François MUSSO

3, Boulevard du Midi - BEAUSOLEIL

18, Boulevard des Moulins - MONTE-CARLO

Téléphone 212 75

## POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

Prêts Hypothécaires - Gérances - Assurances

## AGENCE MARCHETTI &amp; FILS

Licencié en Droit

Fondée en 1897

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 024.78

Imprimerie Nationale de Monaco. — 1945